



PREFET DU CALVADOS

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE PREFET DU CALVADOS OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- **Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- **Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commission administrative à caractère consultatif,
- **Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- **Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2006 instituant le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} Ministre en date du 1^{er} janvier 2010 nommant Evelyne PAMBOU, Directrice Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale du Calvados,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 04 juillet 2011, portant délégation de signature à Madame Evelyne PAMBOU, Directrice et Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2011 portant nomination des membres du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 18 août 2011 portant modification de l'arrêté du 21 janvier 2011 portant nomination des membres de la formation spécialisée du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, chargée de donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations,
- **Considérant** la demande du Président de l'association « **NATURE, TERROIR ET PATRIMOINE** » de **CAEN**,
- **Considérant** l'avis de la Commission d'agrément du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative du 22 mai 2012,
- **Sur** proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,

A R R E T E

Article 1^{er} :

Association « NATURE, TERROIR ET PATRIMOINE »
14, Rue Nicolas Oresme
14000 CAEN

est agréée en tant qu'Association de Jeunesse et d'Education Populaire auprès du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'Etat chargée de la Jeunesse et de la Vie Associative

sous le n° **14 12 316 EP**

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CAEN, le 30 mai 2012
Pour le Préfet et par délégation
La Directrice Départementale

Evelyne PAMBOU